



CHAMBRE DES SALARIES  
LUXEMBOURG

**Monsieur Claude Meisch**  
Ministre de l'Education nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse  
MENJE  
29, rue Aldringen  
**L-2926 Luxembourg**

N/réf. : CSL-2018-81-CF/NF

Luxembourg, le 19 juin 2017

Concerne : Grilles horaires de la formation professionnelle pour l'année scolaire 2018/2019

Monsieur le Ministre,

Suite à votre demande pour avis du 31 mai 2018 relatif au projet de règlement grand-ducal fixant les grilles horaires de l'année scolaire 2018/2019 des formations aux métiers et professions qui sont organisées suivant les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale, la Chambre des salariés (CSL) se permet de vous soumettre les observations qui suivent.

En ce qui concerne les formations de mécatronicien de machines et de matériels agricoles et viticoles et de mécatronicien de machines et de matériels industriels et de la construction, la CSL a émis en date du 1<sup>e</sup> juin 2018 un avis positif quant à la fusion de ces deux formations en une. Les grilles horaires devraient refléter ce changement, les équipes curriculaires en charge de ces deux formations ayant effectué les travaux préparatoires nécessaires à un lancement de cette formation à la prochaine rentrée scolaire.

Par ailleurs, notre chambre professionnelle fait remarquer qu'au cas où l'entrée en vigueur de la réforme de la formation professionnelle serait décalée d'une année, la dernière phrase de la remarque générale des métiers/professions qui feront partie de la première phase de réforme devrait être enlevée.

Sous réserve des observations qui précèdent, la CSL marque son accord au projet sous avis.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour la Chambre des salariés,

Norbert TREMUTH  
Directeur

Jean-Claude REDING  
Président